



GUIDE DES PARENTS

CAMP TORNADE

Été 2017



TABLE DES MATIÈRES

COORDONNÉES IMPORTANTES	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1. Fonctionnement relatif à l'inscription	4
1.1 Modalités d'inscription	4
1.2 Modification de l'inscription (ajout/annulation d'activité)	6
2. Reçu d'impôt	6
3. Les heures d'animation du Camp Tornado	7
4. Procédures pour les arrivées et les départs	8
4.1 Enfants non inscrits au service de garde	8
5. Service de garde	10
6. Code de vie	11
7. À apporter quotidiennement	12
8. Code vestimentaire	12
9. Objets perdus	12
10. Objets personnels	12
11. Maladie	13
12. Administration des médicaments	13
13. Allergie	13
14. Jeux d'eau	14
15. Coordonnées et informations	14
16. Blessure	14
17. Urgence	14
18. Procédures	15
18.1 Dîner	15
18.2 Sortie	15
18.3 Spécialités	15
18.4 Ratio maximal enfant/animateur	16
18.5 Formation des animateurs	16



COORDONNÉES IMPORTANTES

VILLE DE MERCIER

Direction loisirs, culture et vie communautaire

direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca

450 691-6090 poste 249

CAMP YOUHOU

Directeur des camps Youhou!

Frédéric Lanoue

frederic.lanoue@groupedomisa.com

Téléphone : 1 877 931-6850

Télécopieur : 514 931-5608

Coordonnateur administratif des Camps Youhou!

Karl Pigeon

karl.pigeon@campyouhou.com

Téléphone : 1-877-931-6850 Poste 102

Coordonnatrice des opérations Camp Tornado (pour les deux sites)

Mélissa Curzi

Télécopieur : 450 691-6090 poste 262

Coordonnatrice des opérations Camp Tornado (École Saint-René)

Sandrine Vachon

Coordonnatrice des opérations Camp Tornado (École des Bons-Vents et programme d'accompagnement):

Kim Vallée



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. FONCTIONNEMENT RELATIF À L'INSCRIPTION

1.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscriptions tardives

La Ville de Mercier se réserve le droit de refuser toute inscription qui pourrait compromettre le ratio de participants.

Avant le début des camps

À compter du lundi 19 juin, il sera uniquement possible d'ajouter un ou des forfaits au dossier de votre enfant. Il n'y aura aucune possibilité d'effectuer une nouvelle inscription d'enfant ou d'annuler un ou des forfaits du dossier de votre enfant.

Pendant les camps

La date limite pour ajouter un forfait au dossier de votre enfant est le lundi avant midi de la semaine précédente. Pour toute modification, vous devez vous présenter en personne à la réception loisirs de la Direction loisirs, culture et vie communautaire seulement, durant les heures d'ouverture. Aucune exception possible.

Traitement de l'inscription

Lors du dépôt de l'inscription en personne ou par la boîte à courrier, le dossier doit être complet (formulaire d'inscription, fiche santé, paiement ou chèques) afin que l'inscription soit saisie et effective.

Confirmation

Si vous ne recevez aucun appel, c'est que vous êtes inscrit à l'activité de votre choix. Dans le cas d'une annulation, la Direction loisirs, culture et vie communautaire communiquera avec vous le plus rapidement possible. Toutefois, la Direction loisirs culture et vie communautaire s'engage à déployer les efforts nécessaires pour mettre en place l'intégralité de la programmation. Par conséquent, il est possible que nous communiquions avec vous dans un délai maximum de 7 jours avant le début de l'activité.



Modes de paiement

En ligne

Cartes de crédit (Visa ou MasterCard)

Paiements par chèque

Tous les versements doivent accompagner le dépôt de l'inscription. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la Ville de Mercier.

Calendrier de versements

- Inscription semaine 1 à 3 : Avant le 4 juin
- Inscription semaine 4 à 6: Avant le 16 juillet
- Inscription semaine 7 à 9: Avant le 4 août

Chèques sans provision

À noter qu'il y aura des frais de 10 \$ pour les chèques sans provision. À défaut de paiement, l'enfant inscrit pourrait se voir refuser l'accès au camp de jour.

Contingence

Veuillez noter que le nombre de places est limité pour certains camps. Le principe du premier arrivé, premier servi s'applique. Veuillez prendre note que les inscriptions en ligne ont priorité sur les inscriptions papier.

Relevé 24

Le Ministère du Revenu du Québec exige que les relevés 24 leur parviennent électroniquement. Cette exigence fait en sorte que le numéro d'assurance sociale est obligatoire lors de l'inscription. Aucun Relevé 24 ne sera émis sans la divulgation du numéro d'assurance sociale par le parent. Les relevés sont automatiquement émis au nom du parent payeur. Les parents qui désirent avoir deux (2) Relevés 24 différents doivent faire des paiements distincts.



1.2 MODIFICATION DE L'INSCRIPTION (AJOUT/ANNULATION D'ACTIVITÉ)

Procédures de remboursement

Modification par la ville

La ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) entre autres dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant.

Si la Ville annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement complet. Un chèque vous sera alors émis.

Si l'annulation survient après le début de l'activité, les participants seront remboursés pour la fraction équivalente à la durée non réalisée.

Remboursement demandé par le participant

Pour toute annulation après le 18 juin, aucun remboursement ne sera possible sauf sur présentation d'un certificat médical.

2. REÇU D'IMPÔT

Pour recevoir un reçu d'impôt, veuillez communiquer avec la Direction loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Mercier.

Coordonnées

16 rue du Parc, Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 poste 249

Télécopieur : 450 691-6529

Courriel : direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h



3. LES HEURES D'ANIMATION DU CAMP TORNADO

Les heures d'animation régulières sont de 9 h à 16 h.

Les heures d'animation du service de garde sont de 6h30 à 9 h et de 16 h à 18h30.

Dans le but d'assurer la sécurité de votre enfant et de respecter la programmation, tous les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde devront arriver entre 8 h 55 et 9 h afin de permettre le début des activités à l'heure prévue. À la fin de la journée, nous vous recommandons fortement de venir chercher votre enfant à 16 h afin d'assurer la sécurité de tous les participants et permettre à votre enfant de compléter ses activités. Au besoin, nous vous invitons à informer le responsable du service de garde le matin même du départ hâtif de votre enfant en fin de journée.

À la fin de la journée, l'enfant qui n'est pas inscrit au service de garde devra avoir quitté pour 16 h afin de respecter les ratios de groupe.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les parents, les personnes titulaires de l'enfant ainsi que toute personne possédant le mot de passe déterminé par les parents. Dans le but d'assurer la sécurité de votre enfant, nous demandons à toutes les personnes autorisées à venir le chercher d'avoir en sa possession une carte d'identité avec photo.

Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser l'équipe de coordination par téléphone ou par note écrite.

* L'horaire peut varier le jour de la sortie à l'extérieur.

FRAIS DE RETARD

Des frais de **5\$ par tranche de 30 minutes** seront exigés pour tout retard après 16h si votre enfant ne fréquente pas le service de garde ou après 18h30 si votre enfant est inscrit au service de garde. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir appeler à la réception de la Direction loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Mercier afin de nous en informer : **450 691-6090** poste **262**.



4. PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

4.1 ENFANTS NON INSCRITS AU SERVICE DE GARDE

4.1.1 ÉCOLE SAINT-RENÉ

Arrivée et départ (lundi SEULEMENT)

Arrivée

Vous devez entrer par le côté de la cour où il n’y a pas de stationnement et entrer par la porte sur le côté où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*» et vous diriger vers le gymnase de l’école. À 9 h, les animateurs seront à l’intérieur pour vous accueillir. Les animateurs se présenteront et une coordonnatrice expliquera le déroulement de la semaine et les enfants seront assignés à un duo d’animateurs pour la semaine. Si votre enfant est marcheur, il est important d’informer une coordonnatrice dans le cas d’une absence. Chaque matin, si un enfant marcheur est absent, la coordonnatrice appellera les parents afin de vérifier que l’enfant est à la maison, dans le but d’assurer sa sécurité.

Départ

Vous devez entrer par le côté de la cour où il n’y a pas de stationnement. Vous trouverez une porte sur le côté de l’école où il est inscrit «*Entrée des enfants*». Dirigez-vous vers la table de signature afin de quitter avec votre enfant. Vous devrez donner le mot de passe déterminé lors de votre inscription pour quitter avec votre enfant. L’animateur à la table de signatures appellera votre enfant qui viendra vous rejoindre.

Arrivée et départ (mardi au vendredi)

Arrivée

Vous devez entrer par le côté de la cour où il n’y a pas de stationnement. À 9 h, les enfants devront aller rejoindre leurs animateurs sur la cour, derrière l’école, au début de la partie gazonnée. En cas de pluie, vous devez entrer par les portes sur le côté où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*» et vous diriger vers le gymnase de l’école. Si votre enfant est marcheur, il est important d’informer une coordonnatrice dans le cas d’une absence. Chaque matin, si un enfant marcheur est absent, la coordonnatrice appellera les parents afin de vérifier que l’enfant est à la maison, dans le but d’assurer sa sécurité.

Départ

Vous devez entrer par la même porte que le matin où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*». Dirigez-vous vers la table de signature afin de quitter avec votre enfant. Vous devrez donner le mot de passe déterminé lors de votre inscription pour quitter avec votre enfant. L’animateur à la table de signature appellera votre enfant qui viendra vous rejoindre.



4.1.2 ÉCOLE DES BONS-VENTS

Arrivée et départ (lundi SEULEMENT)

Arrivée

Vous devez entrer par la porte de l'école qui donne sur le stationnement, où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*», traverser le corridor d'accueil et vous diriger vers le gymnase de l'école. À 9 h, les animateurs seront à l'intérieur pour vous accueillir. Les animateurs se présenteront et une coordonnatrice expliquera le déroulement de la semaine et les enfants seront assignés à un duo d'animateurs pour la semaine. Si votre enfant est marcheur, il est important d'informer une coordonnatrice dans le cas d'une absence. Chaque matin, si un enfant marcheur est absent, la coordonnatrice appellera les parents afin de vérifier que l'enfant est à la maison, dans le but d'assurer sa sécurité.

Départ

Vous devez entrer par la porte de l'école qui donne sur le stationnement, où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*». Dirigez-vous vers la table de signature afin de quitter avec votre enfant. Vous devrez donner le mot de passe déterminé lors de votre inscription pour quitter avec votre enfant. L'animateur à la table de signatures appellera votre enfant qui viendra vous rejoindre.

Arrivée et départ (mardi au vendredi)

Arrivée

Vous devez entrer par la porte de la cour, près du stationnement. À 9 h, les enfants devront aller rejoindre leurs animateurs sur la cour, derrière l'école, au début de la partie gazonnée. En cas de pluie, vous devez entrer par la porte sur le côté de l'école, où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*» et vous diriger vers le gymnase de l'école. Si votre enfant est marcheur, il est important d'informer une coordonnatrice dans le cas d'une absence. Chaque matin, si un enfant marcheur est absent, la coordonnatrice appellera les parents afin de vérifier que l'enfant est à la maison, dans le but d'assurer sa sécurité.

Départ

Vous devez entrer par la même porte que le matin où se trouve une affiche «*Entrée des enfants*». Dirigez-vous vers la table de signature afin de quitter avec votre enfant. Vous devrez donner le mot de passe déterminé lors de votre inscription pour quitter avec votre enfant. L'animateur à la table de signature appellera votre enfant qui viendra vous rejoindre.



5. SERVICE DE GARDE (POUR LES DEUX ÉCOLES)

Arrivée au service de garde

Entrez par la porte où il est indiqué «*Entrée des enfants*» où un animateur du service de garde vous accueillera dès 6h30 pour prendre la présence de votre enfant. Cette année, nous utiliserons une nouvelle formule pour prendre la présence de votre enfant au service de garde. Nous utiliserons l'application *HopHop*, que nous vous invitons à télécharger sur votre téléphone cellulaire. Le matin lorsque votre enfant arrivera au service de garde, sa présence sera prise par l'animateur dans l'application et l'heure d'arrivée sera inscrite.



Départ du service de garde

Entrez par la porte où il est indiqué «*Entrée des enfants*» où un animateur du service de garde vous accueillera. Nous utiliserons encore l'application lors du départ, elle nous permettra d'enregistrer l'heure de départ et la personne avec qui l'enfant est parti. Avec l'application, vous pouvez nous envoyer une notification lorsque vous quittez votre travail. Lorsque vous entrez dans un rayon près de l'école en voiture, nous recevons une alerte sur notre iPad afin de préparer votre enfant pour son départ. Nous voulons ainsi réduire l'attente des parents à la table d'entrée. Dans chaque dossier d'enfant, nous avons les noms des personnes qui sont autorisées à quitter avec votre enfant, ainsi que leur photo. Un mot de passe sera également demandé afin de confirmer l'identité de la personne. Lorsque votre enfant quittera avec la personne désignée, tous les titulaires de l'enfant recevront une notification sur leur téléphone afin de mentionner l'heure du départ et la personne avec laquelle ils ont quitté. Cette application va donc nous permettre de gérer efficacement les départs en assurant une sécurité maximale. Le service de garde se termine à 18h30.

* Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces heures dans la mesure du possible. Pour des exceptions (arrivée tardive ou départ hâtif) s.v.p. nous en avertir par courriel ou par téléphone.



6. CODE DE VIE

1. Je respecte les consignes;
2. Je respecte les moniteurs et les campeurs dans leurs gestes et leurs paroles;
3. Je participe à toutes les activités proposées;
4. Je respecte le matériel et le range après mon utilisation;
5. Je demeure avec mon moniteur en tout temps;
6. Je respecte la nature, je dépose donc tous les déchets aux endroits prévus;
7. Je laisse mes jouets ou objets personnels à la maison, afin de profiter pleinement des activités et éviter les pertes ou les vols;
8. Je m'explique calmement, je cherche des solutions non violentes et je contrôle mes émotions;
9. Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Tornado préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L'animateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit devra être signé et retourné à un membre de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement.

N.B: Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.



7. À APPORTER QUOTIDIENNEMENT

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses choses.

Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos

- Casquette ou chapeau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch santé froid, 2 collations santé, bouteille d'eau)
- Un contenant réfrigérant pour tenir les aliments au frais («ice pack»)

8. CODE VESTIMENTAIRE

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe)
- Souliers de course ou souliers permettant de frapper un ballon (pas de sandales et éviter les gougounes)
- Chapeau, casquette

9. OBJETS PERDUS

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table ou un bac prévu à cet effet. Veuillez vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

10. OBJETS PERSONNELS

Un emplacement est attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est recommandé de laisser à la maison les objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale et de bien identifier les effets personnels de votre enfant.

N.B. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.



11. MALADIE

****Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants.***

- Fièvre
- Diarrhée
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasites (poux)

12. ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

La Ville de Mercier et ses sous-traitants n'administrent pas de médicaments. Si la prise de médicament est obligatoire pour l'enfant, celui-ci doit être autonome et le parent doit s'assurer que le contenant est sécurisé. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré. De plus, nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. L'animateur en charge de l'enfant ou un membre de l'équipe de coordination pourra superviser la prise de médicament.

13. ALLERGIE

Le Camp Tornado soutient la protection des enfants atteints d'allergie(s) de toute(s) sorte(s). Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides
- Noix
- Fruits de mer

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine (EPIPEN) sur lui dans un sac ventral.



14. JEUX D'EAU

Des animateurs font la surveillance des jeux à des postes déterminés par l'équipe de coordination du Camp Tornado. Les postes se situent tout autour des jeux d'eau et des modules de jeux secs afin d'assurer une sécurité maximale.

15. COORDONNÉES ET INFORMATIONS

Veuillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergies, médication) en avisant directement l'équipe de coordination ainsi que la Direction loisirs, culture et vie communautaire.

16. BLESSURE

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

1. Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
2. Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
3. Administrer les premiers soins (selon les compétences acquises).
4. Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
5. Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

*Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

17. URGENCE

Le Camp Tornado prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge que c'est nécessaire ou approprié, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents.



18. PROCÉDURES

18.1 DÎNER

- Le dîner se déroule sur les plateaux extérieurs, dans la cour des écoles. En cas de pluie, le dîner s'effectue à l'intérieur, dans la cafétéria.
- Les enfants n'ont ni accès au réfrigérateur ni accès à un four micro-ondes.
- La boîte à lunch doit obligatoirement être identifiée au nom de l'enfant et nous vous suggérons fortement d'y déposer une boîte réfrigérante «icepack».
- Veuillez fournir, tous les jours, un dîner, 2 collations ainsi qu'une bouteille d'eau.

18.2 SORTIE

Une fois par semaine, une sortie sera offerte pour ceux qui désirent inscrire leur enfant. La sortie **n'est pas incluse** dans la semaine de base. Nous vous demandons de bien vérifier que votre enfant est inscrit à la sortie. Vous pouvez accéder à cette information en communiquant avec la Direction des Loisirs de la Ville de Mercier. Il est également recommandé de lire le communiqué chaque semaine, vous y trouverez tous les détails concernant les sorties.

Si votre enfant participe à la sortie, il est **obligatoire** de porter le chandail du camp. Si votre enfant ne va pas à la sortie, nous vous demandons qu'il ne porte pas son chandail du camp le jour de la sortie afin de faciliter le départ de la sortie.

Les deux sites du Camp Tornado sont ouverts pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la sortie et pour ceux qui sont inscrits aux spécialités.

18.3 SPÉCIALITÉS

- 4 demi-journées avec un spécialiste externe.
- Les jours de sortie, les spécialités ont lieu. L'enfant inscrit à la spécialité ne peut donc **PAS** s'inscrire aussi à la sortie.
- Les spécialités restent tout de même ludiques. Par exemple, la spécialité « hockey » n'est pas une école de hockey ou un camp d'entraînement.
- Coûts supplémentaires pour participer aux spécialités.



18.4 RATIO MAXIMAL ENFANT/ANIMATEUR

Sur les sites d'animation (École Saint-René et école des Bons-Vents)

Tous les groupes d'âge = 1 animateur pour 15 enfants

Afin d'assurer davantage la sécurité, ces ratios sont diminués en sortie. Tout dépendant de la sortie, le ratio peut descendre à 1 animateur pour 3 enfants.

**Veuillez prendre note que les animateurs travaillent en dyade.*

18.5 FORMATION DES ANIMATEURS

Formation de plus de 40 heures incluant plusieurs volets dont :

- Les principes d'une communication efficace;
- Le travail d'équipe;
- Les besoins et les caractéristiques des enfants;
- Attitude et éthique d'un animateur;
- Créer et intervenir dans un groupe;
- Formation en premiers soins;
- Les thématiques;
- La sécurité, la prévention et la gestion des risques;
- Les aspects légaux de la fonction d'animateur.

Nous vous souhaitons un bel été!!

L'équipe du Camp

Tornado 2017

